

► **Douche froide pour les victimes du Cref**

Le tribunal de grande instance de Paris a débouté les 6 000 fonctionnaires, regroupés dans un comité de défense (CIDS), de leur demande d'indemnisation à la suite du naufrage du Cref au début des années 2000. Le jugement estime qu'il n'y a eu « ni scandale de l'épargne, ni spoliation de milliers d'adhérents ». Abasourdi par une « décision extrêmement critiquable », le CIDS fait appel. Après six ans de procédures, le combat continue.

► **CAC 40 cherche capitaux étrangers...**

Les investisseurs détenaient 38,5 % de la capitalisation boursière des entreprises du CAC 40 au 31 décembre 2007, soit 6,8 points de moins qu'en 2006, selon une étude récente de la Banque de France. Une désertion affectant surtout les technologies de l'information, les industries généralistes et les sociétés financières. Mais des secteurs en pleine croissance comme les services aux collectivités et les services non cycliques continuent d'attirer les étrangers.



Le taux de détention des technos par les étrangers a chuté de 28 points.

► **Carte bancaire : le pactole des fraudeurs**

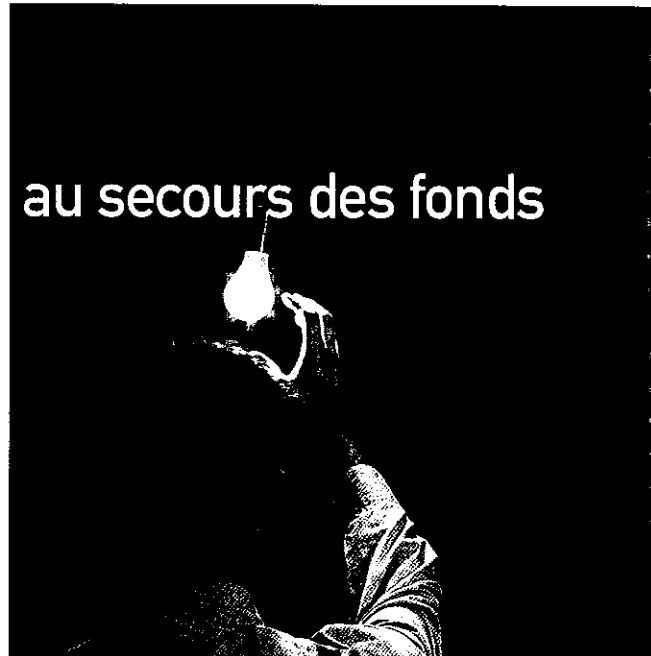
Les transactions illicites réalisées par carte bancaire ont atteint 268,5 millions d'euros en 2007, selon l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement. Les achats à distance, par Internet notamment, concentrent 44 % des fraudes. La contrefaçon de carte régresse, en effet, au profit de l'usurpation de numéro. C'est dire que la fraude diminue relativement au nombre de cartes émises.

ASSURANCE VIE

Les réserves au secours des fonds en euros ?

Rude année pour l'assurance vie. Après la hausse récente des rendements de l'épargne réglementée, les livrets rapportent désormais autant. L'inflation dépasse le rendement de nombreux anciens contrats. Et la collecte s'essouffle, avec une baisse des versements de 8 % sur le premier semestre. Tant de mauvaises nouvelles pressent les assureurs à afficher de bons rendements aux contrats en 2008. Mais le peuvent-ils ?

Les professionnels se refusent à toute prévision. La baisse des marchés boursiers a fait fondre une partie des plus-values non



Certains assureurs ne veulent pas faire la lumière sur leur cagnotte.

réalisées fin 2007. Au point que certains craignent de devoir constituer des provisions pour pertes sur certaines lignes. La baisse globale de la collecte les

empêche aussi de vraiment profiter des meilleurs taux obligataires. Pour autant, les rendements devraient tenir la barre des 4 %. Voire plus.

Avantage à Generali chez les gros assureurs

Assureur (distributeur)	Actif en euros gérés fin 2007 ⁽¹⁾	Réserves fin 2007 ⁽²⁾	Potentiel de rendement
ACM (Crédit Mutuel - CIC)	43 773	687	1,57 %
AGF (réseaux AGF)	28 011	1 108	3,96 %
Aviva Vie (Afer)	32 814	0 ⁽³⁾	0,00 %
Cardif (BNP Paribas Assurance, Cardif)	47 922	819	1,71 %
CNP Assur. (Caisse d'Ep., La Bque Postale)	179 632	2 993	1,67 %
Generali	45 450	1 960	4,31 %
Predica (Crédit Agricole)	160 172	3 231	2,02 %
Sogecap (Société Générale)	41 523	400	0,96 %

(1) En millions d'euros. (2) Provision pour participation aux excédents (PPE), en millions d'euros. (3) LAfer a créé une PPE le 1^{er} janvier 2008.

► **VotreArgent.fr**

► Retrouvez sur VotreArgent.fr le tableau détaillé des réserves des assureurs.

Distribution arbitraire. Les assureurs disposent, en effet d'une botte secrète. Son nom la provision pour participation aux excédents, dite PPE. Ils y stockent des bénéfices financiers non distribués aux assurés. Cette cagnotte vaut en moyenne 2 % de rendement (voir le tableau). Mais rien ne garantit à l'épargnant d'en toucher tout ou partie. Les assureurs ont en effet huit ans pour distribuer les bénéfices. Et, sur tout, ils versent l'obole aux contrats de leur choix.

Frédéric Gique



Un taux bridé pour le livret des non-imposés.

LIQUIDITÉS

Coup dur pour les petits épargnants

Le ministère de l'Economie a salué la hausse du Livret A à 4 % le 1^{er} août, mais a oublié de signaler au passage qu'il avait rogné sur le taux du livret d'épargne populaire (LEP). Son rendement atteint 4,5 %. Ce taux n'est que d'un demi-point supérieur à celui du Livret A. L'Etat serre donc de nouveau la vis, après avoir ramené l'écart entre le LEP et le Livret A de 1 point à 0,75 point en février dernier. Pour mémoire, ce livret est destiné, selon les termes du Code monétaire et financier, « à aider les personnes aux revenus les plus modestes à placer leurs économies dans des conditions qui en maintiennent le pouvoir d'achat ». Avec une inflation de 3,6 %, le gouvernement peut donc encore baisser son rendement d'un point ! ■ A. L.